

ECOLE EUROPEENNE PARIS LA DEFENSE – PROCEDURE D’ADMISSION

« L’Ecole européenne de Paris-La Défense est un établissement public local d’enseignement mais il propose une offre éducative spécifique. »

L’enseignement sera à terme dispensé du cycle maternel (à partir de 4 ans) jusqu’au baccalauréat européen et est organisé en deux sections linguistiques, à savoir, anglophone et francophone. Pour la rentrée scolaire 2019, les 8 classes suivantes seront ouvertes, les autres niveaux seront ouverts progressivement :

Cycle	Age	NIVEAUX	SECTION ANGLOPHONE (effectifs maximaux)	SECTION FRANCOPHONE (effectifs maximaux)
maternel	4 et 5	M1+2	24 élèves	24 élèves
primaire	6-10	P1+2+3	20 élèves	20 élèves
		P4+5	24 élèves	
Secondaire	11-18	S1	30 élèves	
		S2	30 élèves	
		S3		
		S4		
		S5	30 élèves	

Il est précisé aux familles souhaitant déposer un dossier que le choix de la section doit correspondre à la langue maternelle ou dominante de l’enfant. L’admission peut être soumise à la réussite à des tests. Pour les enfants de catégorie A uniquement (voir liste ci-dessous) dont la langue maternelle n’est pas enseignée à l’école européenne de Paris-La Défense, il conviendra de choisir l’une des deux langues véhiculaires en vigueur (anglais ou français).

Il est important que les familles qui souhaitent inscrire leur enfant dans ce parcours scolaire spécifique aient conscience qu’il s’agit là d’un engagement sur l’ensemble de la scolarité.

Précisions importantes pour les candidatures au cycle secondaire

Au regard de la spécificité linguistique des enseignements dispensés et du diplôme préparé, l’examen du dossier scolaire du candidat est pris en compte dans la décision d’affectation. Par ailleurs, des tests peuvent être organisés en langue 1 et langue 2.

Critères d’admission

Sont admis de plein droit :

A. Enfants du personnel des Communautés européennes

Ensuite, les candidatures sont examinées dans l’ordre de priorité suivant et dans la limite des places disponibles, conformément aux textes nationaux et aux normes européennes :

B1. Enfants du personnel des institutions européennes autres que les institutions communautaires (Conseil de l’Europe notamment) et des institutions et organisations internationales ; enfants des personnels de l’école européenne de Paris-La Défense.

B2. Enfants du personnel des représentations diplomatiques et consulaires des Etats membres de l’Union européenne, des Etats européens non membres de cette Union et des autres Etats.

B3. Enfants de familles résidant à Courbevoie ou à proximité de façon non permanente et pour lesquels une poursuite de scolarité dans un système scolaire autre que le système français est envisagée. Dans cette catégorie, priorité aux enfants dont l'un ou l'autre des parents exerce ses activités à l'international dans des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur ou dans des entreprises.

B4. Enfants ayant comme langue maternelle unique ou partagée une langue européenne autre que le français.

B5. Enfants dont la famille a un projet de mobilité européenne. Enfants pour lesquels la famille souhaite une éducation conforme à l'esprit des Ecoles Européennes.

Pour les catégories B3, B4, et B5 priorité sera donnée aux enfants qui ne peuvent, en raison notamment de leur langue maternelle, trouver un autre mode de scolarisation satisfaisant (sections internationales ou classes bilingues) ; priorité sera également donnée, pour ces mêmes catégories, aux enfants résidant à Courbevoie, ou à proximité.

Précision importante dans le cas où le nombre de candidatures dans une même catégorie (B1, B2, B3, B4 et B5) serait supérieur au nombre de places disponibles, seront admis en priorité :

- les enfants des familles soumises à une obligation de mobilité professionnelle inscrite dans le contrat de travail, résidant dans la région de façon non permanente et pour lesquels une poursuite de scolarité dans un système scolaire autre que le système français est envisagée ;
- les frères et sœurs des élèves en cours de scolarité à l'école européenne ;
- les élèves issus d'une autre école européenne.

Procédure

- Le dossier de préinscription est disponible en français et anglais et est à télécharger en ligne (<http://www.ee-parisladefense.ac-versailles.fr>).
- La date limite de dépôt du dossier de préinscription accompagné des pièces justificatives obligatoires est fixée au 15 avril 2019. Le dossier de préinscription complété est à envoyer au lycée Aubrac, 13 rue de l'industrie, 92400 Courbevoie ou par courriel à l'adresse ci-dessous :

ee.parisladefense@ac-versailles.fr

En cas d'envoi postal, le cachet de la poste fera foi. Les dossiers incomplets ou envoyés hors délai ne seront pas examinés.

- La date de communication des résultats de la commission d'affectation est fixée au 24 mai 2019.
- Au-delà de la date du 15 avril, les dossiers d'enfants de catégorie A seront acceptés et, à titre exceptionnel, les dossiers reçus tardivement pour les autres catégories seront examinés.
- Toute correspondance avec les services académiques doit se faire uniquement en français.
- Aucun dossier ne sera accepté directement par l'école. Par ailleurs, les rencontres avec les parents ne seront organisées qu'après acceptation de l'élève à l'Ecole européenne.

PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Une copie du contrat de travail et une attestation de l'employeur pour** les parents dont les enfants relèvent des catégories A, B1, B2 et B3
- Une lettre de motivation pour** les parents dont les élèves relèvent des catégories B4 et B5.
- Un **extrait d'acte de naissance** ou une **copie du livret de famille**.
- Les bulletins de l'année scolaire antérieure et les bulletins de l'année en cours (première période).
- Pour les enfants ne vivant pas chez leurs parents, un document attestant le droit de garde du tuteur.